

Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2010

RAPPORT MORAL

Le Conseil d'Administration de l'année 2009-2010 était constitué de onze personnes dont quatre nouveaux membres, Florence DOIREAU, Ludivine LE QUINTREC, Claude MAHOUT et Patrick POTIER. Maguy GERBAL membre du CA depuis plusieurs années ne se représentera pas car elle n'a plus d'inscrit à l'AIDEMA dans sa famille : nous la remercions pour le travail accompli et espérons lui trouver un ou une remplaçant(e) ce soir.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises et a poursuivi le travail engagé les années précédentes, tant en ce qui concerne la gestion financière que celle des salariés et l'organisation de l'École de Musique et Théâtre. Vous avez à votre disposition, sur notre site aidema.net, l'intégralité des comptes rendus approuvés ainsi que le compte rendu provisoire du dernier CA, en attente de validation.

a) Nombre d'élèves

Les deux activités, musique et théâtre, sont présentées séparément et ont toutes deux leurs effectifs à la hausse.

Le théâtre, ouvert l'an dernier, s'installe bien et voit ses effectifs augmenter légèrement.

Nombre d'élèves "théâtre"			
	An dernier		Cette année
	AG	30/06	AG
Les Essarts	2	2	1
Le Perray	7	7	9
Auffargis	2	2	3
Les Bréviaires	0	0	0
St Léger	0	0	0
<i>Sous Total CCE</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>13</i>
<i>Sous Total hors CCE</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL :	11	11	13

Pour la musique nous avons d'ores et déjà plus d'élèves qu'à la fin de l'année dernière, avec comme tous les ans des variations inexplicables entre communes : augmentation importante à Auffargis et baisse au Perray.

Parmi les élèves non subventionnés (c'est-à-dire autres que Auffargis, Les Essarts et le Perray) on remarque des contingents non négligeables venant de communes ayant une offre de cours de musique, preuve de la qualité de notre enseignement.

Nombre d'élèves "musique"			
	An dernier		Cette année
	AG	30/06	AG
Les Essarts	86	91	96
Le Perray	70	67	62
Auffargis	34	35	53
Les Bréviaires	5	5	4
St Léger	1	1	0
<i>Sous Total CCE</i>	<i>196</i>	<i>199</i>	<i>215</i>
Lévis St Nom	4	5	9
Rambouillet	9	10	4
Autres	13	18	14
<i>Sous Total hors CCE</i>	<i>26</i>	<i>33</i>	<i>27</i>
TOTAL :	222	232	242

Globalement, l'association attire toujours plus d'adhérents, signe qu'elle répond aux attentes des habitants de nos communes. Nous espérons qu'elle répond également à celles des communes qui nous subventionnent : la présence d'élus ce soir nous permettra d'en débattre lors des questions diverses.

Si on regarde les chiffres dans le détail, nous observons encore une fois cette année des variations brutales de la répartition des effectifs entre les communes. Après Le Perray qui avait connu une hausse de 25 % en 2005, les Essarts qui, l'an dernier, avaient eu également un + 25 %, c'est au tour d'Auffargis cette année de voir ses effectifs progresser de presque 50 %.

Jusqu'alors ces hausses importantes ont toujours été suivies d'un retour à l'équilibre l'année suivante pour la commune concernée mais, le système semble avoir atteint ses limites car nous venons d'apprendre que les mairies nous soutenant souhaitaient revoir les règles du subventionnement. En effet, l'AIDEMA, de par son essor, fait plaisir aux adjoints à la culture mais inquiète les adjoints aux finances qui craignent qu'elle ne finisse par coûter trop cher.

La cherté est toujours une notion relative, aussi voici quelques chiffres pour que chacun puisse se faire sa propre opinion.

En termes de nombre d'élèves, de nombre de professeurs et d'étendue de l'offre pédagogique, nous nous situons entre les conservatoires municipaux et les conservatoires municipaux agréés et, bien qu'ayant un bassin de population deux fois plus petit, nous avons autant d'élèves musiciens que le conservatoire de Rambouillet. Dans cette catégorie d'établissements :

- ✓ Le coût par élève est en moyenne de 2200 €/ an ; à l'AIDEMA il est de 670 €
- ✓ Le taux de subvention est en général de 50 à 60 % (avec des extrêmes à 80 % en cas de volonté politique forte) ; à l'AIDEMA il est de 24 %
- ✓ Si on croise les deux données précédentes, on en déduit que chaque élève est subventionné à hauteur de 1100 à 1300 €; à comparer aux 205 € de l'AIDEMA
- ✓ A Rambouillet les élèves musiciens de la commune paient entre 468 et 534 €; à l'AIDEMA les élèves subventionnés paient 759 €
- ✓ En 2003, époque où il n'y avait à l'AIDEMA ni pratiques collectives ni saison de concerts, nous touchions (sans difficulté alors) 191 € par élève. Entre 2003 et 2010 l'inflation cumulée a été de 12,6 % : en euros constants, les 191 € sont

devenus 215 € Cette année nous demandons 205 € par élève : nous faisons donc plus avec moins d'argent

Comme vous avez pu le constater sur le rapport financier, nous n'avons plus de marge de progression au niveau des économies de gestion. Par conséquent, toute réduction des subventions se traduira inévitablement par une hausse des tarifs pour les adhérents.

Dans cet avenir qui ne sera pas forcément rose, une bonne nouvelle. Cette année encore, la Société Musicale du Perray offre des bourses pour les élèves qui s'engagent à jouer dans leurs rangs : une bonne occasion pour les vents et percussions de pratiquer la musique d'ensemble tout en réduisant le coût des cours d'environ 40 %.

b) Organisation des inscriptions

Des pré inscriptions administratives ont eu lieu au secrétariat en juin. Les inscriptions se sont poursuivies en Septembre aux forums des Essarts, d'Auffargis et du Perray. Cette année encore, nous avons privilégié les pré inscriptions en juin en accordant une priorité aux pré inscrits dans le choix des horaires de cours. Nous avons ainsi fait plus de 50 % des inscriptions en juin, allégeant d'autant la tâche des 8 jours entre le dernier forum et la reprise des cours, semaine où nous devons effectuer la répartition d'environ 240 élèves entre 42 cours collectifs, 21 instruments, 20 professeurs et 11 salles de cours (elles-mêmes réparties sur 3 communes).

Les horaires des cours d'instrument et de chant ont été fixés lors d'une réunion unique d'une heure et l'embouteillage habituel des pianistes a été complètement évité grâce à un traitement à part de cette classe. Après quelques tâtonnements, il semble que nous ayons enfin trouvé l'organisation la meilleure possible : ce système sera désormais reconduit d'année en année.

c) Gestion des salariés sur l'année scolaire écoulée

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir, l'AIDEMA continue d'adhérer au Syndicat patronal CNEA, signataire de la CCNA. Cela nous permet d'avoir au fur et à mesure les informations et les explications sur les évolutions de la législation du travail et de la CCNA. Cette année n'a pas vu de changements majeurs à ce niveau.

d) L'équipe enseignante

Cette année a vu un certain nombre de changements :

- Nathalie BAILLOEUIL a démissionné à l'issue de son congé sans solde ; l'éveil musical a été confié à Anne-Dominique PELLETIER et la classe de violoncelle à Olivier JOURNAUD qui avait assuré l'intérim l'an dernier
- Sabrina WRONA qui avait démarré la classe de théâtre en septembre 2009 n'a pas souhaité prolonger son contrat pour des raisons d'emploi du temps personnel et a démissionné en juin. Elle est remplacée depuis un mois par Aurélie MARTY-DUTEIL.

- Maëlle DANNENMULLER a démissionné de son poste de professeur de piano : sa classe a été reprise par Jean-Charles ROBIN

e) Communication avec les adhérents

Les permanences de la secrétaire ont lieu tous les mercredis de 16h30 à 18h30 en période scolaire et le répondeur de l'école est consulté régulièrement. De plus, le directeur assure une permanence les mercredis de 17 heures à 18 heures 30 en période scolaire.

Le site Internet aidema.net est le moyen le plus simple et le plus rapide pour être informé des activités de l'Ecole ou nous contacter. Il est mis à jour régulièrement.

L'Ecole, à défaut de pouvoir assurer un accueil « physique » plus important des adhérents, s'appuie sur son site Internet et l'affichage sur les sites pour renforcer l'information. De plus, dans un souci d'économie et d'efficacité, nous travaillons toujours plus par mail : si vous ne recevez pas nos informations, merci de prendre contact avec le secrétariat (aidema@aidema.net) pour vérifier que nous disposons bien d'une adresse valide.

f) Participation à la vie locale de nos communes

Comme cela vous a été détaillé dans le rapport pédagogique, l'Ecole est largement ouverte sur la vie de nos communes.

L'an passé, entre les concerts, les contes musicaux dans les bibliothèques et les participations aux manifestations organisées par les communes, nous sommes intervenus 37 fois entre le 21 novembre 2009 et le 28 juin 2010, avec en point d'orgue la fête de la musique à Auffargis : 12 heures de musique non stop dans le cadre du vide-greniers, plus 4 heures le soir pour la fête de l'école de musique. Nous avons également organisé pour les écoles primaires des présentations d'instruments et des concerts "pédagogiques" réservés aux scolaires. Au total, rien que sur les concerts en salle (hors auditions internes de l'école de musique) ce sont, bon an mal an, 1800 à 2000 spectateurs concernés. Quant aux présentations scolaires elles concernent chaque année en moyenne 450 élèves des écoles primaires de la CCE.

Cette participation de l'école à la vie locale sera reconduite cette année avec notamment cinq week-ends regroupant chacun plusieurs concerts de styles différents, un spectacle consacré au tango et, bien évidemment, la fête de la musique dans chacune de nos communes.

Par ailleurs, la pérennisation de la classe de théâtre nous permet de reconduire et amplifier la collaboration avec les bibliothèques municipales pour la présentation de contes musicaux pour enfants. Il est prévu un conte par trimestre, donné à chaque fois dans les bibliothèques du Perray et des Essarts et, selon la fréquentation, les séances pourront être doublées afin de ne pas refuser de monde.

Il est à noter que cette saison de concerts, riche et variée, participe à la vie culturelle locale sans alourdir les budgets municipaux car entièrement organisée et financée par l'AIDEMA qui y a consacré cette année un budget de 12 620 €

Sachant qu'en régie municipale, un concert en salle du type de ceux que nous proposons coûte 4000 € (sans compter le temps des services techniques) et que la moindre animation se chiffre à 600 €, le service rendu par nos saisons de concert peut, en moyenne, être "valorisé" à 69 000 €

On peut également noter qu'avec le prix d'un seul concert en régie municipale, l'AIDEMA financerait le tiers de sa saison de concerts soit 12 manifestations.

Le rapport entre valeur "marchande" et montant investi montre le savoir faire de l'association en matière d'organisation de concerts.

Ces montants, investissement et valeur "marchande" de la saison de concert, sont à mettre en perspective avec le montant des subventions communales (40 524 €). En résumé, pour 40 000 € les communes s'offrent une école de musique qui leur coûterait 6 fois plus, soit 240 000 € en régie municipale, avec, en prime une saison de concerts dont la valeur peut être estimée entre 12 000 et 69 000 euros.

g) Nouveautés pédagogiques

Sans revenir sur le rapport pédagogique du Directeur, il est à noter que, grâce aux efforts de gestion effectués, nous avons pu maintenir :

- ✓ la gratuité ou quasi gratuité de tous les concerts pour tous les élèves de l'école,
- ✓ la gratuité des pratiques collectives pour les élèves inscrits en enseignements.

h) Agrément Jeunesse et Education Populaire

L'école est agréée « Jeunesse et Education Populaire » depuis 2004. Depuis cette date, au vu du fonctionnement de l'association, l'agrément a été reconduit tous les ans et devrait l'être à nouveau cette année.

i) Vie associative

Les modifications pédagogiques de ces dernières années nous permettent maintenant de garder 80 % des élèves en second cycle (au moins 5 ans de pratique) au lieu des 45 % que, comme toutes les écoles de musique, nous avions auparavant. De plus, nous avons mis en place des cursus adaptés qui attirent – et retiennent – un nombre croissant d'adultes. Ceci nous permet maintenant d'avoir une population d'élèves ne comprenant pas que des enfants. Et ça, c'est une chance extraordinaire pour l'association.

Tout d'abord ces adultes, jeunes et moins jeunes, apportent leurs connaissances musicales et leur enthousiasme pour encadrer les plus jeunes et faire vivre les ensembles. Il y a 5 ans nous n'avions qu'un atelier pop plus très vigoureux et un ensemble de guitares. A ce jour, nous avons un orchestre de près de 30 musiciens, un atelier pop, un atelier jazz, un ensemble de cordes, un ensemble de vents, un ensemble de guitares, un ensemble d'accordéons, une banda et une battucada. La finalité d'une école de musique est de former des musiciens, mais un musicien n'est vraiment accompli que quand il sait (et aime) jouer en groupe et en public : ce foisonnement de pratiques collectives est la preuve que nous remplissons pleinement notre rôle.

Par ailleurs, il faut noter que la présence de ces adultes nous permet d'alléger l'encadrement salarié de ces ensembles et ainsi de réduire nos coûts. A titre d'exemple, pour l'orchestre nous organisons 3 ou 4 répétitions par an où le chef d'orchestre est assisté par 3 professeurs encadrant chacun un pupitre et le reste du temps ce sont les adultes avancés qui jouent le rôle d'encadrant. Actuellement, les professeurs sont défrayés 30 € la séance de 2 heures, ce qui fait 120 € par professeur et par an. Si nous n'avions pas d'adultes, ils devraient être présents à chaque répétition et il faudrait alors les payer 2 heures à l'année soit 3000 € chacun.

De même, c'est la présence des adultes qui permet aux ensembles d'avoir un programme compatible avec la réalisation des aubades demandées par les municipalités ou les autres associations pour animer leurs manifestations. Il faut quand même être conscients qu'un ensemble d'enfants débutants c'est charmant ... pour les parents et grands-parents mais que pour le reste du public le qualificatif le plus approprié est plutôt "grinçant" voire "lassant".

Enfin, la présence d'adultes nous permet de disposer d'un vivier de personnes disponibles pour aider au fonctionnement de l'association. Les adultes pratiquant la musique représentent 50 % du CA, 100 % du Conseil des Musiciens et 50 % des inscrits sur la liste des personnes disponibles pour aider, notamment pour l'organisation des concerts. Sans eux, il faudrait réduire fortement la saison de concerts (il y a 5 ans c'était 1 concert d'élèves et un concert de professeurs par an ... et qui plus est, déficitaires). De plus, les tâches effectuées bénévolement par eux dans le fonctionnement quotidien de l'école de musique devraient à nouveau être financées, d'où un renchérissement des coûts.

Comme vous le constatez, nous sommes maintenant une vraie association, et non un simple regroupement de consommateurs de cours de musique. 43 % des familles participent maintenant à la vie de l'AIDEMA via :

- ✓ Le conseil d'administration : 10 réunions par an, en soirée, pour gérer l'association ; ce soir il va falloir le renouveler, remplacer les sortants ne se représentant pas et l'étoffer par des membres supplémentaires ; à ce sujet, pour la première fois en préparant cette AG nous avons dû vérifier sur les statuts le nombre maximum de membres du CA (en d'autres temps nous nous préoccupions plutôt du nombre minimum). Ce nombre est de 12, il reste donc de la place.
- ✓ Le Conseil des Musiciens, ouvert à tous les adhérents utilisateurs du studio de répétition ; ce conseil gère le studio et son matériel, est chargé d'être l'interface entre les utilisateurs et le CA et organise le festival musique actuelle du Perray. Il est encore temps d'en faire partie.
- ✓ L'inscription sur la liste des personnes acceptant de nous aider, même ponctuellement, notamment pour l'organisation des concerts. Cette liste est ouverte et si des personnes présentes ce soir voulaient s'inscrire, qu'elles se manifestent nous prendrons leurs coordonnées.

Il y a donc de la place pour tout le monde et pour toutes les compétences. Vous allez tous pouvoir vous investir, un peu, beaucoup ou passionnément.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, l'association se porte bien et fourmille de projets. Nous espérons (et pensons) rendre un service de qualité mais dans les débats qui vont suivre nous souhaitons avoir votre avis, adhérents et élus communaux, afin d'améliorer encore ce qui vous semble devoir l'être.

Dans ces débats, il nous faudra aussi recueillir l'avis des uns et des autres sur l'évolution du mode de subventionnement de l'AIDEMA. Monsieur Bonte, maire d'Auffargis, avait prévu d'assister à cette assemblée générale afin d'y exposer la position de son conseil municipal sur ce sujet. Un empêchement de dernière minute l'a contraint à renoncer à ce projet et il vous prie de bien vouloir excuser son absence. Par contre, il nous a reçu il y a quelques jours et nous a exposé les bases sur lesquelles il comptait engager les discussions avec l'AIDEMA, à savoir :

- ✓ Subvention pour les élèves jusqu'à 25 ans et rien au-delà,
- ✓ Mise en place d'un plafond annuel maximal de subventions de 10 000 € (montant à finaliser),
- ✓ Nécessité d'une convention pluriannuelle fixant les objectifs assignés à l'Ecole de Musique, les moyens offerts par la commune, les modalités de réévaluation des éléments financiers et la durée de la convention (3 à 5 ans évoqués),
- ✓ Non immixtion de la municipalité dans la gestion de l'association : le nombre d'élèves de moins de 25 ans servira de base au calcul de la subvention mais le conseil d'administration sera libre d'utiliser cette subvention au mieux des intérêts de l'association,
- ✓ Eventuellement indexation des éléments financiers pour encadrer et sécuriser leur évolution tant pour l'association que pour la commune.

Il nous a également indiqué avoir longuement discuté avec ses collègues du Perray et des Essarts et que, sans vouloir s'engager pour eux, il pouvait nous dire que Le Perray penchait pour un plafond et une limite d'âge et que les Essarts envisageait un plafond mais souhaitait subventionner tous les élèves sans discrimination d'âge. Pour finir, il a précisé qu'il était ouvert à la discussion, qu'il était décidé à conclure cette convention avec l'AIDEMA, qu'il préférerait que ce soit une convention intercommunale mais qu'au besoin il la signerait sans les autres communes, et qu'il pourrait s'adapter sur certains points.

Sans entrer dans le débat qui aura lieu après le vote de ce rapport moral, je voudrais profiter de la présence d'élus des trois communes pour avoir confirmation de tout ceci, afin de ne pas laisser d'imprécision dans ce rapport moral.

Les élus d'Auffargis peuvent-ils confirmer, et si besoin amender, le résumé qui vient d'être fait de la position fargussienne ?

...

Les élus du Perray et des Essarts peuvent-ils, succinctement, nous en dire plus ?

...

Que conclure de tout ceci ?

L'AIDEMA est considérée comme une association dynamique qui rend un réel service, est bien gérée et dont les orientations prises depuis plusieurs années étaient les bonnes puisqu'elles ont amené aux résultats actuels. La volonté affichée est de limiter les subventions sans pour autant casser le dynamisme de l'association.

Pour autant, il ne faut pas se leurrer, si nous voulons conserver notre dynamisme il nous faut ne pas faire fuir nos adultes en leur imposant une hausse de 27 % ... ce qui signifie qu'il va falloir répartir la baisse des subventions sur tout le monde. Il s'agit donc bien

d'une régression par rapport au système actuel et le point qui nous paraît le plus inacceptable est la discrimination faite envers les plus de 25 ans, surtout quand on considère le rôle qu'ils ont au sein de l'association.

Voici déjà les premiers éléments de réflexion pour nourrir le débat qui devra avancer sans trop tarder car il ne faut pas oublier que nous bâtissons le prévisionnel chaque année en mai, ce qui signifie que la convention devra être signée au plus tard en avril (soit dans 5 mois) si on veut qu'elle s'applique dès l'année prochaine.